



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022
Délibération n° 49/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 H , le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C. BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – E.BERMOND - F.BOOS – P.CRISTINI – C.GANINO – J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO -
Absents : R.CASTANIER – A.CRISTINI
Absents représentés : R.BERMON à C.BEILLE TOURSCHER – J.FONTAINE à J.GUIRADO – F.ROVERA à E.BERMOND
Secrétaire : F. BOOS

OBJET :

BUDGET MAIRIE 2022
DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à l'article 2158, pour la rénovation énergétique de l'éclairage du court de tennis et de l'école communale, et à l'article 202, pour la numérotation des voies et le repositionnement des points adresses.

Il convient donc de procéder aux virements de crédits ci-après :

REDUCTION DE CREDIT

Article 2131 Constructions bâtiments publics - 30 000,00 €

AUGMENTATION DE CREDIT

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 006-210600144-20221128-49_2022-BF



Article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 20 000,00 €
Article 202 Frais d'études	+ 10 000,00 €

	+ 30 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, constatant que l'équilibre budgétaire est maintenu, vote à l'unanimité des présents et représentés, les virements de crédits demandés par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

LE MAIRE
Christine BEILLE TOURSCHER



LE SECRETAIRE DE SEANCE

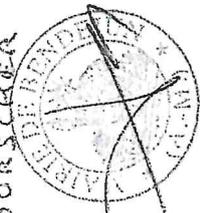
V - ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	V
	A

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES :

Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1), Christine DEILLE TOURSCHER
 A. Bendejun le 28/11/2022



[Handwritten signature]

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A. Bendejun le 28/11/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante ; du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

[Large handwritten signature]

[Large handwritten signature]

[Large handwritten signature]



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28/11/2022
Délibération n° 50/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 H, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme BEILLE-TOURSCHER Christine, Maire

Présents : C.BEILLE TOURSCHER- C.DRAGONI – E.BERMOND – F.BOOS
P.CRISTINI - C.GANINO – J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE –
A.MOLINO

Absents représentés : R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – J.FONTAINE par
J.GUIRADO – F.ROVERA par E.BERMOND

Absents : R.CASTANIER – A.CRISTINI

Secrétaire : F.BOOS

OBJET : Numérotation des voies – Repositionnement des points adresses

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que le SICTIAM a procédé à un appel d'offres ouvert pour des prestations intellectuelles relatives à « L'ETAT DES LIEUX DE LA VOIRIE, REMISE AUX NORMES DE L'ADRESSE ET CREATION DE FICHIERS ADRESSE TYPE HEXACLE.

Le marché comprend 4 lots présentés comme suit :

Lot 1 – REALISATION DES PLANS DE CORPS DE RUE SIMPLIFIES (PCRS) ET DE
TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES

Lot 2 – REMISE AUX NORMES DU REFERENTIEL DE DENOMINATION ET
NUMEROTATION DES VOIES

Lot 3 – FOURNITURE ET POSE DES SIGNALETIQUES DE RUES, MAISONS ET
IMMEUBLES

Lot 4 – FOURNITURE DE FICHER ADRESSE PAR COMMUNE DE TYPE HEXACLE.

Elle indique ensuite, que la commune pourrait bénéficier des conditions tarifaires et des services de cet accord cadre à bons de commande.

La convention concernerait plus particulièrement le lot 2, remise aux normes du référentiel de dénomination et numérotation des voies :

Phase 1 : Remise aux normes du référentiel de dénomination et numérotation des voies

Phase 2 : Repositionnement des points adresses.

Le montant de cette prestation s'élèverait à 7 874,00 € TTC.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confier au SICTIAM, la prestation relative au lot 2, remise aux normes du référentiel de dénomination et numérotation des voies, pour un montant de 7 874,00 € TTC
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire, pour signer tous les documents nécessaires, et notamment la convention, pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice :15
Nombre de présents :10
Nombre de votants : 13



LE MAIRE
C.BEILLE TOURSCHER

Le secrétaire de séance



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022
Délibération n° 51/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-huit novembre à 20 H, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – C.GANINO – J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO
Absents représentés : R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – J.FONTAINE par J.GUIRADO – F.ROVERA par E.BERMOND
Absents : R.CASTANIER – A.CRISTINI
Secrétaire : F.BOOS

OBJET : Rénovation énergétique de l'éclairage du court de tennis
Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Paillons (dans le cadre du Fonds de Concours).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'afin de réaliser des économies d'énergie, il serait souhaitable de remplacer le système actuel d'éclairage du court de tennis, par un système à LED.

Le montant des travaux s'élèverait à 7 005,00 € HT – 8 406,00 € TTC.

Elle propose ensuite au Conseil Municipal, de solliciter une aide financière de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (dans le cadre du Fonds de Concours).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

CCPP 50 % (Communauté de Communes du Pays des Paillons)	3 502,50 €
---	------------

COMMUNE 50 %

3 502,50 €

7 005,00 € HT.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de faire réaliser les travaux ci-dessus décrits pour la somme de 7 005,00 € HT – 8 406,00 € TTC ;
- de solliciter de la Communauté de Communes (dans le cadre du Fonds de Concours), la subvention indiquée ci-dessus ;
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire, pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE



Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022
Délibération n° 52 /2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-huit novembre à 20 H, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – C.GANINO – J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO
Absents représentés : R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – J.FONTAINE par J.GUIRADO – F.ROVERA par E.BERMOND
Absents : R.CASTANIER – A.CRISTINI
Secrétaire : F.BOOS

OBJET : Rénovation énergétique de l'éclairage interne et externe de l'école communale
Demande de subvention à l'Etat (dans le cadre de la DSIL) et à la Communauté de Communes du Pays des Paillons (dans le cadre du Fonds de Concours).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'afin de réaliser des économies d'énergie, il serait souhaitable de remplacer le système actuel d'éclairage interne et externe de l'école communale, par un système à LED.

Le montant des travaux s'élèverait à 5 817,10 € HT – 6 980,52 € TTC.

Elle propose ensuite au Conseil Municipal, de solliciter une aide financière de l'Etat (dans le cadre de la DSIL) et de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (dans le cadre du Fonds de Concours).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT 60 %	3 490,26 €
CCPP 20 % (Communauté de Communes	1 163,42 €

du Pays des Paillons)

COMMUNE 20 %

1 163.42 €

5 817,10 € HT.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

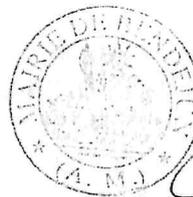
- de faire réaliser les travaux ci-dessus décrits pour la somme de 5 817,10 € HT – 6 980,52 € TTC ;

- de solliciter de l'Etat (dans le cadre de la DSIL) et de la Communauté de Communes (dans le cadre du Fonds de Concours), les subventions indiquées ci-dessus ;

- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire, pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE



Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28/11/2022
Délibération n°53/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Novembre à 20H, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE-TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE-TOURSCHER – C.DRAGONI –E.BERMOND – F.BOOS - P.CRISTINI – C.GANINO - J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO
Absents représentés : R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – J.FONTAINE par J.GUIRADO – F.ROVERA par E.BERMOND
Absents non représentés : R.CASTANIER– A.CRISTINI
Secrétaire : F.BOOS

OBJET : mise à jour du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite aux concours, et afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10/04/2019

Considérant l'avis du Comité Technique du 10/11/2022, sur la suppression d'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

d'adopter la suppression/création d'emploi ainsi proposée.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 006-210600144-20221128-53_2022-DE



Le tableau des emplois sera modifié à compter du 09/04/2023

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial

Grade : rédacteur principal 1ère classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

d'arrêter, à compter du 09/04/2023, le tableau des effectifs suivant :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	DONT TEMPS NON COMPLET
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	1	
Adjoint administratif	C		1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Adjoint technique + contractuel	C	3	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE
Christine BEILLE TOURSCHER



LE SECRETAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28/11/2022
Délibération n°54/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Novembre à 20H, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE-TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE-TOURSCHER – C.DRAGONI – E.BERMOND – F.BOOS
P.CRISTINI – C. GANINO - J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO
Absents représentés : R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER - J.FONTAINE par
J.GUIRADO – F.ROVERA par E.BERMOND
Absents non représentés : R.CASTANIER – A.CRISTINI
Secrétaire : F.BOOS

OBJET : Recensement 2023 – agents recenseurs

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2023;

Une dotation forfaitaire de recensement s'élevant à 1709 € a été allouée à la commune et sera inscrite au budget primitif 2023.

Les agents recenseurs seront rémunérés en fonction du nombre de questionnaires collectés, à raison de 1.45 € par bulletin individuel collecté et 0.68 € par feuille de logement collecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de charger Madame le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement et approuve les créations d'emplois ainsi que les modalités de rémunérations versées aux agents recenseurs.

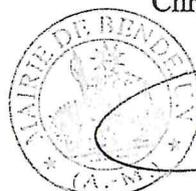
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13



LE MAIRE
Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 006-210600144-20221128-54_2022-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022
Délibération n° 55/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 H , le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – C.GANINO – J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A. MOLINO

Absents : R.CASTANIER – A.CRISTINI

Absents représentés : R.BERMON à C.BEILLE TOURSCHER – J.FONTAINE à J.GUIRADO – F.ROVERA à E.BERMOND

Secrétaire : F.BOOS

OBJET :

BUDGET MAIRIE 2022
DECISION MODIFICATIVE N°4

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que les crédits prévus au BP 2022 MAIRIE à l'article 7392221 se sont avérés insuffisants.

Il convient donc de procéder au virement de crédit ci-après :

REDUCTION DE CREDIT

Article 6541 Créances admises en non valeur - 500,00 €

AUGMENTATION DE CREDIT

Article 7392221 Fonds de péréquation des ressources
Communales et intercommunales + 500,00 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 006-210600144-20221128-55_2022-BF



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, constatant que l'équilibre budgétaire est maintenu, vote à l'unanimité des présents et représentés, le virement de crédit demandé par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13



LE MAIRE
Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V	
A	

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID : 006-210600144-20221128-55_2022-BF



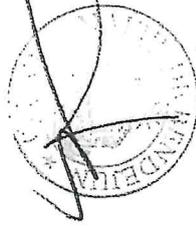
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

de convocation :

Présenté par (1), *Christine BEILLE TOURSNEER*
A. Bendejun le 28/11/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. Bendejun le 28/11/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2)



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 006-210600144-20221128-55_2022-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022
Délibération n° 56/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 H, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – C.GANINO – J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents : R.CASTANIER – A.CRISTINI

Absents représentés : R.BERMON à C.BEILLE TOURSCHER – J.FONTAINE à J.GUIRADO – F.ROVERA à E.BERMOND

Secrétaire : F.BOOS

OBJET :

BUDGET MAIRIE 2022
DECISION MODIFICATIVE N°5

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'afin de pouvoir percevoir le FCTVA en 2023, il convient de procéder aux écritures d'intégration, de la réhabilitation du cimetière communal, dont la maîtrise d'ouvrage avait été confiée au SILCEN.

Il convient donc de procéder aux ouvertures de crédits ci-après :

Dépenses d'investissement

Article 2131/041 Bâtiments publics 155 272,34 €

Recettes d'investissement

Article 1322/041 Régions 56 735,11 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 006-210600144-20221128-56_2022-BF



Article 1323/041 Départements

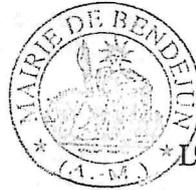
98 537,23 €

155 272,34 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, constatant que l'équilibre budgétaire est maintenu, vote à l'unanimité des présents et représentés, les ouvertures de crédits demandés par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE
Christine BEILLE TOURSCHER



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

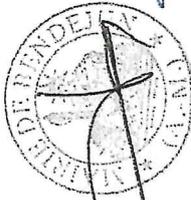
V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES :

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1), Christine BEILLE TOURSCHER
A. Bendejun le 28/11/2022



[Handwritten signature]

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. Bendejun le 28/11/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

[Handwritten signatures and stamps]



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN

SEANCE DU 28/11/2022
Délibération n° 57/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Novembre à 20H, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE-TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE-TOURSCHER – C.DRAGONI –E.BERMOND – F.BOOS
P.CRISTINI – C. GANINO - J.GOSSE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO
Absents représentés : R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER - J.FONTAINE par
J.GUIRADO – F.ROVERA par E.BERMOND
Absents non représentés : R.CASTANIER– A.CRISTINI
Secrétaire : F.BOOS

OBJET : MISE EN VENTE DE LA PARCELLE B 130

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de mettre en vente la parcelle B 130, que la commune de BENDEJUN a acquise dans le cadre de la succession vacante sans maître de Madame CAMOUS Marcelle.

Cette parcelle étant enclavée et absolument pas située à proximité d'autres parcelles appartenant à la commune, celle-ci n'a aucun intérêt à la conserver. Des propriétaires riverains de la parcelle B 130, pourraient être intéressés par son acquisition.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

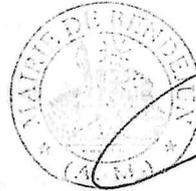
- de mettre en vente la parcelle B 130, qui ne présente aucun intérêt pour la commune
- d'informer la population de cette vente, par voie d'affichage



- les offres reçues seront examinées et le choix de l'acquéreur sera déterminé, lors d'un prochain Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE
Christine BEILLE TOURSCHER



LE SECRETAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13